

**INVENTAIRES NATIONAUX
SERVICES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE**

ARGENTINE

Pêche	
Services fournis par l'administration ¹	Services fournis par le secteur privé
<p>Recherche. Institut national de la recherche et du développement halieutique et administrations provinciales des pêches</p>	<p>Possible avec l'autorisation de l'Administration de la pêche et sous son contrôle</p>
<p>Permis de pêche Ils sont délivrés par les administrations provinciales et nationales des pêches.</p>	<p>Dans certaines provinces, les opérateurs de navires doivent payer pour obtenir un permis les autorisant à pêcher certaines espèces.</p>
<p>Droits de pêche. Système sous le contrôle des administrations provinciales et nationales de la pêche.</p>	<p>Ils doivent payer pour les droits de pêche</p>
<p>TAC. Ils sont fixés par des règlements administratifs édictés par le Conseil fédéral de la pêche (CFP) et l'Administration des pêches. L'Administration des pêches contrôle les TAC. Les captures de légine australe dans la zone sous l'autorité de la CCMLAR sont soumises à la réglementation de cette organisation.</p>	<p>Ils fournissent des informations par le biais des déclarations de captures et dans le cas du merlu argentin par la déclaration des arrivages à l'usine.</p>
<p>Administration des quotas. Pour certaines espèces, ces quotas sont accordés par le Conseil fédéral des pêches et l'Administration des pêches.</p>	<p>Ils fournissent des informations par le biais des déclarations de captures</p>
<p>Collecte de données. Il est obligatoire de transmettre les rapports de pêche. L'Administration des pêches reçoit et analyse ces données.</p>	<p>Ils transmettent les rapports de pêche.</p>
<p>Contrôles à quai. Des contrôles obligatoires sont prévus avant que les navires ne quittent le port afin d'éviter les infractions aux règles en vigueur (par exemple nature et caractéristiques des engins de pêche). Lorsque les navires arrivent au port, les débarquements sont contrôlés afin de vérifier que les données figureront sur les rapports de pêche sont véridiques et que les règlements en vigueur n'ont pas été violés.</p>	
<p>Suivi par satellite. Ce suivi est obligatoire. L'Administration des pêches constate son fonctionnement, recueille les données et les analyses. Par ailleurs, elle informe les ministères</p>	<p>Le secteur privé paye l'installation d'un dispositif à bord du navire, qui est relié au satellite. Les services satellites sont fournis par des entreprises privées qui sont auditées et approuvées par l'Administration des</p>

¹ Il ne s'agit pas de la seule administration des pêcheries.

compétents lorsqu'un navire a pêché dans des eaux interdites et transmet la position des navires.	pêches.
Programme des observateurs. L'INIDEP* organise le programme d'observateurs. Le personnel de cette institution forme les futurs observateurs et définit le contenu de ce programme.	Le secteur privé paye le service des observateurs lorsque l'administration décide que leur présence à bord est indispensable.
Les contrôles à bord sont réalisés par des inspecteurs de l'Administration des pêches.	Ils doivent payer pour les inspecteurs.
Accès au port. L'accès est contrôlé par les patrouilleurs argentins (Prefectura Naval Argentina - PNA). L'Administration des pêches communique aux patrouilleurs l'identité des navires interdits de pêche parce qu'ils n'ont pas respecté les règlements de pêche.	Ils doivent préciser les dates d'arrivée au port et de départ du port.
Surveillance Les patrouilleurs argentins, la marine argentine et les forces aériennes argentines sont chargés d'assurer cette surveillance.	
Sauvetage en mer Le PNA est chargé du sauvetage en mer. Si le navire doit être remorqué, le secteur privé peut en faire la demande. Le PNA est également chargé des urgences médicales lorsque le secteur privé les réclame.	Les services de patrouille sont financés par le secteur privé. Il existe des services de sauvetage et des services d'urgence médicale privés. S'il n'y a pas de médecin à bord, le service médical est assuré par le secteur privé.
Police des pêches	
Services portuaires Principaux ports ayant une activité de pêche : (le Consortium des ports participe aux services, secteurs privé et public) MAR DEL PLATA : il s'agit d'un port public provincial, qui est géré par un consortium portuaire régional. C'est un port commercial et industriel doté d'une forte activité de pêche. QUEQUÉN : c'est un port public provincial géré et exploité par un consortium dont les membres sont des représentants des provinces, le Conseil municipal, des travailleurs et le secteur privé. C'est un port commercial et industriel.	Dans chaque port des services sont offerts par des entreprises privées. Le mouillage ainsi que parfois l'électricité et l'eau sont fournis par l'administration portuaire. Chantiers navals, radoubs, fourniture de carburant, blanchissage et ramassage des ordures sont privés.

* Instituto nacional de investigación y desarrollo pesquero

<p>SAN ANTONIO ESTE : port public provincial géré et exploité par une entité privée. Il s'agit d'un port commercial et industriel.</p> <p>PUERTO MADRYN : port public provincial. Il s'agit d'un port commercial et industriel géré par une entité publique non gouvernementale.</p> <p>RAWSON : port public provincial géré par une entité publique. Réservé exclusivement aux navires côtiers.</p> <p>COMODORO RIVADAVIA : port public provincial, commercial et industriel. Il est géré par une entité non gouvernementale.</p> <p>CALETA PAULA : port public provincial, commercial et industriel. Il est géré et exploité par une autorité provinciale de contrôle portuaire. Il abrite une importante activité de pêche ainsi qu'une activité marchande.</p> <p>PUERTO DESEADO : port public provincial, commercial et industriel géré par une administration provinciale. Il abrite une importante activité de pêche.</p> <p>PUERTO DE SANTA CRUZ-PUNTA QUILLA. Il abrite une importante activité de pêche. Il s'agit d'un port public provincial et commercial. La pollution y est surveillée et il est soumis à des contrôles sanitaires.</p>	
--	--

<p>Formation</p> <p>L'École halieutique nationale (qui dépend de la marine argentine) propose des cours de formation à la navigation et à la pêche.</p> <p>L'INIDEP propose des cours sur la gestion halieutique.</p>	<p>De nombreuses ONG proposent des cours en particulier sur la pêche artisanale.</p> <p>Les entreprises ont besoin de former leur personnel.</p>
<p>Reconversion – Rien n'est prévu.</p>	<p>Rien n'est prévu.</p>
	<p>Services d'entreposage, de transport, de carburant, de réparation, d'accastillage et d'avitaillement.</p>
	<p>Gestion financière et gestion des risques.</p>
	<p>Certification des stocks (dans les installations industrielles)</p>
	<p>Écolabellisation.</p>

<p align="center">Services vétérinaires</p>	
<p>Le Service national de contrôle de la qualité et de l'état sanitaire des produits agroalimentaires (SENASA) contrôle chaque étape de l'activité de pêche et certifie chaque opération.</p>	
<p>Les navires de pêche doivent obtenir l'autorisation du SENASA</p>	<p>Ils acquittent un droit mensuel qui est défini selon leur volume de prélèvement</p>
<p>Les usines de transformation doivent obtenir l'autorisation de la SENASA pour exporter ou transporter des produits dans les provinces (transport fédéral).</p>	<p>Idem.</p>
<p>Le SENASA délivre un certificat sanitaire pour chaque exportation</p>	<p>S'ils souhaitent obtenir le certificat rapidement ils doivent acquitter un droit</p>
<p>Les conseils provinciaux et municipaux agréent les usines de transformation dont la production est vendue soit aux provinces ou aux municipalités.</p>	<p>Ces usines acquittent une redevance pour obtenir cet agrément.</p>

Aquaculture	
Recherche et développement et formation assurés par l'État (avec les autorités provinciales)	Services vétérinaires (pour l'instant)
Autorités nationales et provinciales responsables de l'évaluation de l'impact sur l'environnement.	Recherche
Les sites sont agréés par les provinces et l'État national tient un registre de ses agréments.	Gestion des élevages.
Dispositif juridique provincial et national	Infrastructure
La loi de l'eau réglemente l'utilisation de l'eau	Nettoyage
Suivi environnemental	Suivi environnemental
	Main-d'œuvre
	Fourniture d'électricité
	Fourniture d'eau douce (ils acquittent une redevance pour l'eau en cas d'utilisation de réservoirs ou de zones marines).

Entreposage et transport	
Dans les ports il existe des entrepôts frigorifiques privés qui sont loués pour conserver les produits.	Les entreprises possèdent leurs propres entrepôts frigorifiques.
	Le transport est entièrement assuré par le secteur privé.